

Les outils provinciaux et intercommunaux :

Les services de la Province et la Maison de l'Urbanisme

Ils doivent être renforcés dans l'analyse et le suivi de toutes les problématiques liées au territoire pour

- être un interlocuteur averti sur les enjeux du Brabant wallon ;
- évaluer les politiques publiques ;
- réaliser un cadastre des propriétés publiques, rassembler les inventaires des logements inoccupés des communes et toute autre donnée utile aux outils de politique du logement de la Province ;
- jouer le rôle de catalyseur des projets ;
- alimenter la réflexion et l'action citoyenne ;
- anticiper les évolutions démographiques.

L'Intercommunale du Brabant wallon

L'intercommunale de développement économique de la Province doit aussi mener des projets dans les centres et pas seulement à l'extérieur comme elle le fait aujourd'hui. Cela favoriserait la localisation en ville des bureaux, commerces, PME, services et loisirs qui ne produisent pas de nuisances et dont l'accessibilité par un large public nécessite une bonne desserte en transport en commun. Bien plus encore que la Province, l'IBW peut assumer un rôle d'agent foncier qui contribue à la stabilité du marché foncier.

La façon de concevoir les ZAE est également déterminante : voir nos propositions pour les ZAE ci-dessus. L'utilisation du sol doit être plus économe et la coopération entre entreprises renforcée pour une mutualisation des usages de l'espace. Ceci permettra de créer plus d'activité sur une même surface.

La Régie foncière provinciale autonome

Elle doit poursuivre l'acquisition de réserves foncières en vue de diminuer la pression immobilière et favoriser l'offre de logements moyens et sociaux. Une expérience de « community land trust » pourrait être lancée par la Régie : des partenaires privés pourraient construire sur des terrains provinciaux, ce qui diminue le coût d'investissement.

L'Agence immobilière sociale

L'AIS doit poursuivre sa collaboration avec toutes les communes du Brabant wallon, pour disposer d'un parc de logements plus diversifié et réparti dans toute la Province. Une campagne d'information doit cibler les propriétaires pour encourager la mise à disposition de logements, et une collaboration plus systématique doit fonctionner avec les « plans d'ancrage » des communes. L'agence renforcera aussi son travail de guidance sur la « pédagogie de l'habiter » pour assurer une bonne intégration sociale des locataires.